



AR PREFECTURE

006-210600425-20191003-2019_32D-DE
Regu le 29/10/2019REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE**COMMUNE DE CLANS**
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-neuf et le trois octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURAN Robert, LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, SAMPEDRO Nathalie

Absents excusés : RALLON Daniel représenté par Mme LAURENT Marianne

Absents : Madame SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric

Convocation du : 24 septembre 2019

*Nb de membres : 12
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :*

Délibération n° 2019_32D : Le printemps des Poètes 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal la programmation des animations menées par la Médiathèque communale de Clans, et notamment le Printemps des Poètes qui aura pour thème le courage et Boris Vian.

Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 1 000 euros TTC et peut bénéficier du concours financier du Conseil Départemental des Alpes Maritimes.

Le Maire sollicite l'aide du Conseil Départemental des Alpes Maritimes à hauteur de 750 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE le budget pour une dépense de 1 000 € TTC,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental des Alpes Maritimes à hauteur de 750 euros,

DEMANDE à ce que la part communale de 250 euros soit inscrite au budget prévisionnel de la Commune en 2020,

AUTORISE le maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 29/10/2019
Et publication ou notification du 29/10/2019*



Le Maire

Roger MARIA